



DECHARGE DE RESPONSABILITE SAISON 2023 / 2024

Votre enfant mineur est pris en charge par les membres du H.B.C.C. lors des horaires d'entraînements, et ce jusqu'à la récupération de celui-ci par un de ses responsables légaux.

Dans le cas où vous souhaitez le laisser partir du gymnase seul et rentrer par ses propres moyens, une décharge de responsabilité est nécessaire.

Je soussigné

Responsable légal de

autorise mon enfant à rentrer à son domicile par ses propres moyens à compter de la fin de son entraînement.

- ⇒ déclare décharger de toute responsabilité le club du H.B.C.C. , associations sportive responsable des entrainements, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnées ou subis par mon enfant, ainsi qu'en cas de vol ou de perte de biens, survenus lors de son retour.
- ⇒ déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- ⇒ m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre le club du H.B.C.C.
- ⇒ reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse partir seul du gymnase.

n'autorise pas mon enfant à rentrer à son domicile par ses propres moyens à compter de la fin de son entraînement.

Fait à _____, le _____

Signature du Responsable légal